



**Dispositif de prévention et de gestion des impacts
sanitaires et sociaux des vagues de froid 2014-2015
Présentation du dispositif**

Vendredi 14 novembre 2014 à 11h30

Préfecture des Ardennes – Contact presse
Gwénaëlle MESSAGER : ☎ 03.24.59.66.26 ou 06.37.58.20.85
Fax : 03.24.59.66.24
gwenaelle.messenger@ardennes.gouv.fr

Veille saisonnière 2014 - 2015

Le dispositif de prévention et de gestion des impacts sanitaires et sociaux des vagues de froid, prévu pour la prochaine saison hivernale, s'articule autour d'une veille saisonnière (période du 1^{er} novembre 2014 au 31 mars 2015), d'une vigilance météorologique et de mesures préventives et/ou curatives.

Le dispositif de veille saisonnière **2014-2015** tel que décliné dans le département des Ardennes, prévoit notamment un renforcement de l'accueil et de l'accompagnement des personnes et des familles sans abri, pendant la période du **1er novembre 2014 au 31 mars 2015**. Pendant cette période, toute personne, toute famille doit pouvoir bénéficier d'un accueil, d'un accompagnement et d'un hébergement adapté.

1) L'hébergement d'urgence mobilisable toute l'année :

Dans le département des Ardennes, **230 places d'accueil d'urgence** sont mobilisables au sein des différentes structures partenaires (associatives pour l'essentiel).

Ces places de base se répartissent ainsi :

- 192 places d'hébergement d'urgence (**détail en tableau annexe**) ;
- 38 places en logements temporaires.

Un accueil de nuit de **32 places** est ouvert en complément de 20h à 8h sur le site de la Cité des Jeunes et des Etudiants à Charleville-Mézières.

Un accueil de jour pérenne ouvert depuis le 23 octobre 2014, situé 159 avenue Charles de Gaulle à Charleville-Mézières accueille également toute personne orientée par le 115 du lundi au vendredi, de 10 à 16 H. Cet accueil, prévu comme un relais temporaire et complémentaire, constitue un lieu physique d'écoute et d'accompagnement des démarches administratives. Il n'a pas vocation à se substituer à l'hébergement d'urgence mais doit permettre une plus grande autonomie et responsabilisation des personnes accueillies, avec pour objectif l'accès à un logement. Une collation repas est possible avec la participation des usagers.

Parallèlement, un accueil de jour dédié aux familles est ouvert les après-midis du lundi au vendredi de 14 à 18 H dans les locaux de la Croix Rouge.

L'accueil dans tous ces dispositifs suppose bien entendu le respect des lieux et des personnels.

2) L'organisation complémentaire en période de veille saisonnière :

Le dispositif de vigilance météorologique intègre 3 niveaux de mobilisation particulière, au-delà du niveau de veille (de base) qui couvre la période du 1^{er} novembre au 31 mars. Le Préfet active le niveau de vigilance en prenant en compte les prévisions météorologiques (températures et vent = "températures ressenties") fournies quotidiennement par Météo France sur 3 jours :

Niveaux	Températures indicatives ressenties	Mobilisation supplémentaire	
		Maraudes (Croix Rouge)	Accueil de jour
Temps froid (niveau "jaune")	Entre -5 et -10°C et température ressentie maximale négative ou nulle	3 fois/semaine	10 à 13H les WE
Grand Froid (niveau "orange")	Entre -10 et -18 °C et température ressentie maximale négative ou nulle	Tous les soirs hors WE	10 à 16H les WE
Froid extrême (niveau "rouge")	< -18°C et température ressentie maximale négative ou nulle	Tous les soirs	9 à 18H tous jours

Depuis 2013, l'activation des niveaux de vigilance "grand froid" est déconnectée du dispositif de renforcement de capacités d'hébergement d'urgence : l'ensemble des places d'accueil peut être mobilisé, à tout moment, en fonction des situations rencontrées (orientation par le SIAO, service intégré d'accueil et d'orientation = 115).

Sur cette période de veille saisonnière, le dispositif d'hébergement d'urgence des personnes sans abri sera complété selon les besoins par :

- 15 places (6 logements) d'hébergement d'urgence (UDAF);
- 22 places en accueil de nuit (AFTAR).

La décision d'activation des niveaux de mobilisation est prise par le Préfet en concertation avec les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP). Celle-ci en informe l'ensemble des partenaires : à savoir le 115, le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation), la Croix Rouge, l'ensemble des structures d'accueil et d'hébergement, les principaux CCAS, le SAMU, les centres hospitaliers de Charleville-Mézières, Fumay, Rethel, Sedan et Vouziers et Météo France.

Les services de la Préfecture assurent la diffusion de l'information vers les services de Police, de Gendarmerie et du SDIS.

Les plans d'urgence et de sécurité civile peuvent aussi être activés en cas de besoin.

Il est également rappelé que les Mairies disposent de registres nominatifs des personnes fragiles et isolées à domicile, destinés à guider l'action des services sanitaires et sociaux locaux, à l'instar de ce qui est appliqué dans le cadre du plan "canicule".

Dispositif	Opérateur(s)	Description	Capacité		PRESTATION(S)				ARRONDISSEMENT				
			Ouverture annuelle / Places	Supplément Grands froids	Mise à l'abri	Aide alimentaire	Evaluation / orientation	Accompagnement Social	CM	Sedan	Rethel	Vouziers	
Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO)	GCSMS	Gestion du 115 et lieu de centralisation de l'ensemble des demandes + orientation des publics	365/365 et 24h/24				X	X	X	X	X	X	
Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)	CHRS Voltaire (CM)	Les CHRS accueillent et réalisent un accompagnement global de leurs usagers. Ils élaborent avec eux un parcours d'insertion par le logement – 23 places sont dédiées à l'hébergement d'urgence (Cf. ci-dessous)	165		X	X	X	X	X				
	CHRS Ancre (CM)				X	X	X	X	X				
	CHRS L'Espérance (Sedan)				X	X	X	X		X			
Hébergement d'urgence	AFTAR	Les usagers en hébergement d'urgence ont un toit et un accès à l'aide alimentaire.	168		X	X	X		X	X			
	UDAF		15		X	X	X		X	X	X		
	CCAS Vouziers		1		X							X	
	CHRS		23						X	X			
			Total 192										
Accueil de nuit	AFTAR	Mise à l'abri dans un local chauffé la nuit, souper et petit déjeuner	32	à la demande jusqu'à 22 supplémentaires	X	X			X				
Accueil de jour	GCSMS	Mise à l'abri dans un local chauffé le jour, accès à l'aide alimentaire et permanence de travailleurs sociaux	10h/16h sauf week-end	Ouverture le week-end et extension horaire selon le niveau de vigilance	X	X	X		X				
	Croix rouge	Mise à l'abri dans un local chauffé de jour, accès à l'aide alimentaire	14/17H en semaine		X	X			X				
Nuitées d'hôtel	SIAO	Mise à l'abri dans une chambre d'hôtel	selon les besoins et évaluation sociale		X						X		
	CCAS CM				X				X				
	CCAS Rethel				X								
	CCAS Sedan				X						X		
Aide alimentaire	Banque alimentaire	Approvisionnement des points de distribution	/	/		X				X			
	Solicoeur	Accès à des produits de première nécessité à coûts réduits	/	/		X			X				
	Escale					X				X	X		
	Episol					X				X			
	Secours populaire	Distribution de colis alimentaires	/	/		X					X		
	Restos du Coeur					X							
Maraudes	Croix rouge	Approche des sans-abris dans la rue avec proposition de mise à l'abri et distribution de soupes et couvertures	/	/		X	X		X	X			
Logement temporaire	CHRS Voltaire (CM)	Mise à l'abri dans un logement avec un accompagnement	38	15 du dispositif d'hébergement d'urgence	X		X	X	X	X	X	X	
	CHRS L'Espérance (Sedan)												
	UDAF												
	CCAS de Nouzonville												
	AFTAR												

Informations pratiques – Contacts

Météo France : Aéroport de Belval Tél : 08.92.68.02.08

Hébergement, accueil, accompagnement :

115 : 61 rue Jean-Jacques Rousseau Charleville-Mézières	Tél : 115
SIAO : 61 rue Jean-Jacques Rousseau Charleville-Mézières	Tél : 03.24.54.42.93
Foyer AFTAR Charleville Mézières : 89 rue Mgr Loutil	Tél : 03 24 57 47 98
Foyer AFTAR Vivier-au-Court : 10 rue Maurice Thorez	Tél : 03 24 52 20 70
Accueil de nuit et foyer AFTAR : 66 rue A. Poulain Charleville-Mézières	Tél : 03 24 33 36 06
CHRS Ancre : 27 rue Jules Verne Charleville-Mézières	Tél : 03 24 33 25 40
CHRS Voltaire : 57 rue Voltaire Charleville-Mézières	Tél : 03 24 58 26 27
CHRS Espérance : 6 av. des Martyrs de la Résistance 08200 Sedan	Tél : 03 24 27 61 01
Croix Rouge Française : 38 rue Dubois Crancé Charleville-Mézières	Tél : 03 24 33 37 41

Les principaux CCAS :

Charleville Mézières : 12 rue Bayard Charleville-Mézières	Tél : 03 24 32 45 00
Sedan : 6 rue de la Rochefoucauld 08200 Sedan	Tél : 03 24 27 73 50
Vouziers : 7 place Carnot 08400 Vouziers	Tél : 03 24 30 76 40
Rethel : Place de la République 08300 Rethel	Tél : 03 24 39 51 42
Revin : 54 rue Victor Hugo 08500 Revin	Tél : 03 24 41 55 67
Nouzonville : 6 bd JB Clément 08700 Nouzonville	Tél : 03 24 53 59 45

Aide alimentaire ou de première nécessité

Banque alimentaire : ZI les Ayvelles 08000 Villers-Semeuse	Tél : 03 24 56 22 21
Resto du cœur : ZI les Ayvelles 08000 Villers-Semeuse	Tél : 03 24 37 35 47
Association Escalé : 19 rue J Jaurès 08200 Sedan	Tél : 03 24 22 75 20
Solicoeur : 9 rue Colette 08000 Charleville-Mézières	Tél : 03 24 42 27 82
Episol : 2 rue Mirabeau 08700 Nouzonville	Tél : 03.24.32.30.59
Secours Catholique : 21 rue de Clèves 08000 Charleville-Mézières	Tél : 03 24 33 34 10
Secours Populaire : 11 rue E. Branly 08000 Charleville-Mézières	Tél : 03 24 57 44 83
Emmaüs : Ferme de Briancourt 08 350 Bosseval et Briancourt	Tél : 03 24 52 29 34
BEL OCCAS' : 19 route de Rocroi 08 250 Aubigny-les-Pothées	Tél : 03 24 54 57 34